

Recommandations de Coordination SUD pour la Conférence de Durban sur le changement climatique

Faire de REDD+ un outil au service du développement économique et social

REDD+ s'implante dans des territoires qui ne sont pas vierges de populations et de biodiversité. S'il doit conduire à des réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, il ne peut se limiter à cet aspect et doit permettre un développement durable et équitable des populations rurales et forestières, mais aussi un renforcement de leurs droits. Il doit être un outil au service du développement et contribuer à préserver la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes forestiers tropicaux (dont les forêts sèches) des pays du Sud.

Nos priorités pour REDD+ à Durban

- les financements, notamment la création de mécanismes de financements innovants
- l'opérationnalisation du Fonds vert climat, avec la création d'une fenêtre REDD+ spécifique
- l'établissement d'une structure commune pour le suivi des clauses de sauvegarde sociale et environnementale
- l'établissement des méthodes de calcul communes pour les niveaux de référence

Les grands principes de la mise en œuvre de REDD+

- 1.** REDD+ doit contribuer à un développement économique et social durable et équitable des populations rurales et forestières, et accompagner un changement d'itinéraires techniques forestiers et agricoles.
- 2.** REDD+ doit promouvoir la participation et le respect des droits des populations rurales et forestières, en particulier des peuples autochtones. Il doit se traduire par une sécurisation foncière des populations rurales et forestières.
- 3.** Lors de la mise en œuvre nationale de REDD+, une répartition équitable des coûts et avantages de REDD+ doit être assurée à tous les niveaux.
- 4.** REDD+ doit effectivement réduire les émissions de gaz à effet de serre, en complément d'autres politiques de réduction des émissions dans les pays développés.
- 5.** REDD+ doit maintenir et augmenter la biodiversité des forêts et des services environnementaux associés.
- 6.** REDD+ doit traiter l'ensemble des déterminants de la déforestation dans les pays du Sud. Le mécanisme doit se traduire par des politiques d'envergure au Sud (secteurs du foncier, de l'agriculture, de l'énergie, etc.), par un changement de modes de production et de consommation au Nord et une mise en cohérence des politiques au Nord et au Sud.

1 La mise en œuvre de REDD+ : un enjeu de développement

- ✓ **Changer les modes de développement à travers des réformes d'envergure.** Lutter efficacement et équitablement contre la déforestation et la dégradation forestière requiert d'élaborer et de mettre en place des réformes politiques concertées d'envergure dans tous les secteurs (aménagement, foncier, agricole, énergétique, etc.).
- ✓ **Renforcer la cohérence.** REDD+ suppose une mise en cohérence des politiques, plans et projets au niveau national. A ce titre, le découpage de la question du changement d'affectation des sols en divers volets de la négociation ne favorise pas son appréhension globale. Le futur programme de travail sur l'agriculture devra intégrer un lien avec la REDD pour encourager la mise en œuvre d'actions cohérentes et intégrées sur le terrain.
- ✓ **Changer les modes de production et de consommation au Nord.** Pour lutter efficacement contre la déforestation au Sud, il est indispensable de changer les modes de production et de consommation des pays importateurs de denrées contribuant à la déforestation, et de mettre en cohérence les politiques publiques au Nord avec les enjeux de développement au Sud.
- ✓ **Sécuriser le foncier.** La mise en œuvre de REDD+ au niveau national ne doit pas se traduire par une augmentation de la pression foncière, excluant les populations *de facto* ou *de jure*, mais bien au contraire constituer une opportunité pour définir, reconnaître et sécuriser les droits de ces populations sur le foncier et la gestion des ressources forestières.
- ✓ **Investir sur le long terme.** La mise en œuvre de REDD+ au niveau national ne doit pas se réduire à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Elle doit intégrer une logique d'investissement favorisant l'adoption d'itinéraires techniques agricoles et forestiers garantissant la gestion durable des forêts et l'amélioration des revenus et conditions de vie des populations locales.

2 Promouvoir l'implication des populations locales

- ✓ **Adapter REDD+ aux besoins et aux réalités des populations locales.** Pour que les populations locales puissent participer activement à la mise en œuvre de REDD+ et bénéficier de retombées positives sur leur développement, REDD+ doit avant tout s'adapter à leur contexte, leur langage, leurs caractéristiques sociales et culturelles. Cela doit se traduire par des méthodologies simplifiées et accessibles, contrairement à celles qui sont actuellement développées, qui sont complexes et chères à mettre en œuvre. En outre, pour toute action REDD+, le Consentement libre, informé et préalable des populations (Clip) doit être obtenu, leur permettant de connaître leurs droits et les enjeux et conséquences de la mise en œuvre de REDD+.
- ✓ **Mettre en place des mécanismes participatifs et des politiques complémentaires aux niveaux national et local.** Des politiques publiques dans le secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que des mécanismes participatifs dédiés, permettant la circulation de l'information, le transfert de technologies peuvent contribuer à renforcer la participation des populations.
- ✓ **Prendre en compte les savoirs et savoir-faire traditionnels.** Le mécanisme REDD+ doit s'appuyer sur la reconnaissance des innovations, savoirs et savoir-faire traditionnels des populations locales et des peuples autochtones, notamment en matière de conservation et de gestion durable des forêts. Les bonnes pratiques issues de ces expériences devraient être mieux diffusées et intégrées dans les processus REDD+.

3 Suivi, transparence, comparabilité et cohérence

- ✓ **Assurer la transparence et la comparabilité du suivi des clauses de sauvegarde.** A Durban, un système commun d'information sur le respect des clauses de sauvegarde sociale et environnementale et les co-bénéfices de REDD+ doit être défini et établi sous l'égide de la Convention climat. Il sera nourri par les systèmes d'information définis au niveau national. Les systèmes d'information mis en place doivent fournir des informations transparentes, comparables et accessibles publiquement pour permettre d'identifier et de dénoncer les abus.
- ✓ **Assurer la cohérence, la transparence et la comparabilité des systèmes de MRV de REDD+.** Ces systèmes doivent reposer sur les informations scientifiques (lignes directrices du Giec) et sur des retours d'expérience.
 - > **Assurer un suivi strict des réductions d'émissions.** Les systèmes de MRV nationaux doivent permettre d'effectuer un suivi strict des réductions effectives de gaz à effet de serre.
 - > **Mettre en place des systèmes de MRV comparables et cohérents.** Les systèmes de MRV nationaux doivent générer des données comparables au niveau international. Ils doivent reposer sur une structure et des critères communs, à définir à Durban. Les systèmes nationaux doivent s'appuyer sur les systèmes de suivi et les savoirs existants dans chaque pays.
 - > **Evoluer vers des systèmes de MRV nationaux.** Les systèmes de MRV doivent être nationaux ; les systèmes intérimaires de MRV infranationaux devront évoluer rapidement vers les systèmes nationaux.

4 Assurer l'intégrité environnementale de Redd+

Les niveaux de déforestation de référence et les niveaux d'émissions de référence sont deux choses très différentes mais cependant liées, ils conditionnent notamment le seuil à partir duquel un pays recevra des paiements sur résultats pour ses réductions d'émissions liées à REDD+.

A Durban des modalités doivent être définies pour :

- ✓ **Permettre des réductions d'émissions additionnelles, vérifiées et permanentes.** Les modalités définies à Durban devront notamment éviter les « fuites de carbone » et les doubles comptages, empêchant ainsi la création d'« air chaud ».
- ✓ **Etablir des niveaux de référence transparents, qui respectent le souci d'intégrité environnementale de REDD+.** Il existe plusieurs méthodologies pour établir des niveaux de référence : historiques ou projetés. Les deux méthodologies posent un certain nombre de problèmes et d'incertitudes. C'est pourquoi les niveaux de référence doivent respecter les principes suivants :
 - > Etre établis de manière transparente
 - > Etre modulés en fonction des caractéristiques propres aux pays et des données disponibles au niveau national
 - > Créer des incitations dans les pays à forte couverture forestière ;
 - > Etre cohérent avec les autres niveaux de références nationaux, afin d'assurer l'efficacité environnementale de REDD+ à l'échelle internationale.

5 Le financement de REDD+

- ✓ **Créer une fenêtre du Fonds vert climat pour les forêts.** A Durban, les pays doivent décider de la création d'une fenêtre REDD+ spécifique au sein du Fonds vert climat.
- ✓ **Mobiliser des montants suffisants pour répondre aux besoins.** La COP17 doit décider d'un mécanisme financier permettant de mobiliser, de façon pérenne, adéquat et prévisible, les montants correspondant aux besoins pour la REDD (évalués à 42 milliards de dollars US par an de 2013 à 2017). Il est nécessaire d'instaurer pour cela des mécanismes de financements innovants, permettant notamment d'abonder le Fonds vert. Les financements publics mobilisés doivent être additionnels aux objectifs d'Aide publique au développement (APD).
- ✓ **Répartir les financements REDD+ de manière équitable.** Des mécanismes de gouvernance et de répartition juste et équitable des financements et des bénéficiaires de REDD+ doivent être mis en place aux niveaux national et local. Ils doivent bénéficier aux gestionnaires des forêts, y compris aux peuples autochtones et les communautés locales. Les femmes ne doivent pas être exclues de ces mécanismes, compte tenu de leur participation à la gestion des ressources forestières.
- ✓ **Un suivi transparent, comparable et transparent du soutien financier alloué à REDD+.** Le système de MRV des financements alloués à REDD+ à l'échelle internationale devra assurer la transparence du soutien financier et technique fourni par les pays développés, selon des critères de reporting clairs, comparables et cohérents.

6 Tirer des enseignements de l'aide publique au développement

REDD+ doit tirer des enseignements des programmes et projets antérieurs d'appui à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

- ✓ **Tirer des leçons de l'existant.** Les politiques, programmes et projets existants dans le secteur forestier peuvent fournir des enseignements riches pour REDD+. Ces interventions éprouvées peuvent être mises en cohérence et intégrées dans les stratégies REDD+. A ce titre, le suivi-évaluation et la capitalisation de bonnes pratiques, parents pauvres de l'APD, restent essentiels à la mise en œuvre efficace et équitable des financements REDD+.
- ✓ **Accorder une part importante de subventions, en particulier dans les pays les moins avancés.** Contrairement aux financements APD alloués au secteur forestier, qui sont constitués majoritairement de prêts, les financements REDD+ doivent comporter une part importante de dons pour financer des activités d'appui institutionnel, de renforcement de capacités, de gestion communautaire des ressources forestières, en particulier dans les pays moins avancés.
- ✓ **Allouer les financements en fonction des priorités et stratégies nationales des pays récipiendaires.** Les financements climat doivent sortir de la relation pays donateur-pays bénéficiaire qui prédomine dans le cadre de l'APD.

Contacts à Durban :

Anne Chetaille (Gret/Coordination SUD) : chetaille@gret.org

Célia Gautier (Gret/Coordination SUD) : gautier@gret.org

Contact presse à Durban : Chantal Duray-Soundron (Coordination SUD) :

duray@coordinationsud.org